



Conditions générales d'utilisation du service « Option Fax mail »

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Au sens des présentes Conditions, on entend par :

- *Client* : Client ayant souscrit le Service « Option Fax mail » AVM-Informatique.
- *AVM-Informatique* ou le *Fournisseur* : fournisseur du Service
- « *Option Fax mail* » ou le *Service* : service d'envoi et de réception de fax par mail opéré par AVM-Informatique.
- *Webmail* : interface client web permettant de consulter en ligne sa boîte aux lettres Internet pro Orange sur le réseau Internet et via le portail www.pro.orange.fr.
- *Client de messagerie* : Logiciel installé sur un poste de travail et permettant la gestion des messages mail (ou Client lourd)
- *Numéro géographique* : numéro de fax français commençant par 01,02,03,04 ou 05 et correspondant à une zone géographique
- *Numéro non géographique* : numéro de fax français commençant par 09 et n'étant pas relatif à une zone géographique
- *Responsable de traitement* : Le Client
- *Sous-traitant, sous-traitant ultérieur* : Le fournisseur

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») ont pour objet de définir les conditions d'Utilisation du Service souscrit.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

Pour pouvoir bénéficier du Service, le Client doit disposer d'un compte de messagerie pro Orange lié à un abonnement Internet Haut Débit Orange pro. Pour disposer d'un numéro dédié, le Client doit avoir souscrit un abonnement au Service.

ARTICLE 4. DESCRIPTION DU SERVICE

Contenu du service

Le Service permet d'associer un service de « fax virtuel » à une adresse email du compte internet Orange via un numéro de fax de type géographique ou non géographique et d'envoyer des fax vers la France et l'international à l'exception des appels vers les mobiles, les services à valeur ajoutée et les appels via les satellites qui sont interdits.

Le Service payant comprend :

- un numéro de fax géographique ou non géographique ;
- un service d'envoi de pages de fax depuis le Webmail Messagerie pro d'Orange (www.pro.orange.fr) ou depuis un logiciel de type Client de messagerie ;
- un service de réception de pages de fax sous format pdf dans le Webmail Messagerie pro d'Orange (www.pro.orange.fr) ou dans le logiciel Client de messagerie ;
- une page de gestion des services accessible à partir du Webmail Messagerie Pro d'Orange > onglet mes services de messagerie ;
- la portabilité entrante d'un numéro de fax existant attribué au client sous réserve de faisabilité et de levée de contraintes relatives à cette opération.

Le service est compatible :

- Pour l'accès via le **Webmail Messagerie pro**, Les versions minimales supportées par le Webmail messagerie pro sont :
 - Safari version 4 ;
 - Chrome (pas de version minimale) ;
 - Firefox version 28 ;
 - IE version 10.
- Pour les clients qui utilisent un client mail (Outlook, Thunderbird, Mail...) : compatible avec tous les logiciels de messagerie

Aucun logiciel spécifique n'est installé ou fourni sur les postes de travail du Client.

Modalités d'utilisation

A partir de l'interface d'administration de l'option, accessible à partir du Webmail Messagerie Pro d'Orange > onglet mes services de messagerie, le client associe le service d'envoi et de réception de fax à son adresse email primaire et/ou à des adresses email secondaires de son compte Internet Orange.

Si le client est utilisateur du Webmail Messagerie Pro www.pro.orange.fr ou d'un logiciel de type Client de messagerie, il peut :

- envoyer des fax à partir du Webmail www.pro.orange.fr ou depuis un logiciel de type Client de messagerie en utilisant la syntaxe numerofax@fax.orange.fr (ex : 0169xxxxx@fax.orange.fr). Toute émission de fax donnera lieu à la réception d'un accusé de remise ;
- recevoir des fax émis par un correspondant équipé d'un télécopieur terminal de fax classique ou d'un fax virtuel grâce au numéro de fax qui lui est attribué (Numéro géographique ou non géographique). Les fax reçus sont adressés aux boîtes mail primaire ou secondaire(s) du compte Internet Orange sous la forme d'un mail et d'un fichier joint sous format pdf.

ARTICLE 5. MISE EN SERVICE – CHANGEMENT DE NUMERO OU PORTABILITE

5.1 Mise en service

Le client, après avoir souscrit le Service, se voit affecter immédiatement un numéro. Il reçoit sur son adresse email Orange un mail de confirmation ayant pour objet « Découvrez votre numéro de fax ». Ce mail permet d'accéder à l'interface de changement ou de portabilité d'un numéro de fax existant qui lui aurait été attribué précédemment. Cette configuration est réalisée par le Client.

Dès sa souscription, le Service est opérationnel et ne nécessite aucune action particulière.

5.2 Changement de numéro de Fax ou Portabilité

Le client peut demander à changer le numéro qui lui a été affecté au cas où celui-ci ne lui conviendrait pas. Pour cela, il utilise le lien contenu dans le mail de confirmation qui lui a été adressé. La procédure est immédiate.

En cas de souhait de portabilité du numéro, le délai de la procédure est de 7 jours ouvrés. Durant cette phase, le numéro précédemment affecté reste actif. Celui-ci est automatiquement désactivé après la portabilité. Le code RIO du numéro à porter est exigible lors de cette procédure.

ARTICLE 6. ASSISTANCE

Une assistance en ligne pour les utilisateurs est accessible sur le site pro.orange.fr. Une assistance téléphonique est disponible auprès d'Orange au 3901*.

ARTICLE 7. RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Fournisseur ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit pour tout dommage indirect, immatériel ou consécutif, pour tout gain manqué, préjudice d'image, perte de chance, préjudice moral ou commercial, ou pertes d'exploitation, de chance ou de données.

Le Client exonérera de toute responsabilité et indemnisera le fournisseur contre toute réclamation ou recours d'un Tiers liée à la fourniture du Service.

ARTICLE 8. UTILISATION ABUSIVE DU SERVICE

Constituent des cas d'utilisation abusive du Service :

- l'utilisation du Service à des fins autres que celles stipulées aux présentes,
- l'utilisation à titre gratuit ou onéreux du Service en tant que passerelle de réacheminement de communications,
- l'utilisation ininterrompue du Service par le biais notamment d'une composition automatique et en continu de numéros sur la ligne,
- l'envoi non sollicité ou de masse de messages, de façon automatisée ou non, et ce, quelle qu'en soit la finalité,
- la cession ou la revente, totale ou partielle, du Service.

Dans les cas énoncés ci-dessus, le Fournisseur se réserve le droit de suspendre de plein droit le service sans préavis ni indemnité.

Le Service étant mutualisé entre tous les abonnés, le Fournisseur se réserve la possibilité, afin de permettre l'accès au service à tous les abonnés dans des conditions optimales, de limiter les usages à la première des conditions suivantes : 100 destinataires différents, 1.000 pages échangées par mois.

ARTICLE 9. SUSPENSION – RÉSILIATION – RIO

9.1 Suspension

Le Fournisseur se réserve le droit, conformément aux stipulations figurant aux présentes, de suspendre de plein droit le Service, sans préavis ni indemnité, compte tenu de la gravité des faits, dans les cas où :

- un quelconque acte de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau a pour cause ou origine le compte du Client.
- un acte de piratage ou tentative de piratage des équipements du réseau nécessaire à la fourniture du Service a pour cause ou origine la connexion avec le poste du Client.
- une utilisation abusive définie aux présentes.

9.2 Résiliation à l'initiative du Fournisseur

Dans le cadre d'utilisation non conforme définie aux articles 10 et 11.1 des présentes et après suspension non suivie d'effet le Fournisseur se réserve le droit de résilier de plein droit le Service, sans préavis ni indemnité.

9.3. Résiliation à l'initiative du Client

Le Client dispose du droit de résilier son abonnement au Service selon les modalités et conditions définies par Orange.

9.4. Obtention du code RIO

Le code RIO permettant de porter son numéro de fax est adressé par mail au Client suite à sa résiliation. Par ailleurs, le Client dispose d'un délai de trente (30) jours à partir de la date de résiliation pour obtenir son code RIO en appelant le 0806 14 15 16.

ARTICLE 10. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - RGPD

10.1 Stipulations générales

Pour la pleine compréhension des stipulations suivantes, les termes « Responsable de Traitement », « Sous-traitant » et « sous-traitant ultérieur », « Personnes concernée », « Violation de données Personnelles » et traitement auront le sens défini dans les lois applicables en matière de protection des données. De même, le terme « Données Personnelles » a le sens qui est donné au terme « Données à Caractère personnel » dans le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil de 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données, RGPD ci-après)

10.2 Responsable de Traitement – Sous-traitant

- Le Fournisseur en tant que Prestataire occupe le rôle de « Sous-traitant » ou « sous-traitant ultérieur » au sens du RGPD.
- Le Client en tant que contractant occupe le rôle de « Responsable de Traitement » au sens du RGPD.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du Responsable de Traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Pour l'exécution du Service, le Responsable de Traitement définit auprès du sous-traitant les « prestations attendues » ci-après les Prestations, les informations nécessaires à leur réalisation ainsi que le « sort des données » à l'issue du contrat.

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du Responsable de Traitement les données à caractère personnel nécessaires à la fourniture du Service décrit aux présentes et ci-dessous en « Finalité des traitements » et pour lesquelles la nature des traitements est définie en « Nature des traitements ».

10.3 Prestations attendues

- Le Service délivré par le sous-traitant au Responsable de Traitement est décrit au paragraphe description du Service des présentes.
- Les données personnelles potentiellement collectées sont : Nom, prénom, Numéro de Fax, téléphone fixe, téléphone mobile, adresse email, adresse postale et RIO.

10.4 Sort des données

- Les données échangées liées à l'utilisation du Service sont à la disposition de Responsable de Traitement au sein de sa messagerie Pro Orange.
- A la terminaison du contrat, le Responsable de Traitement dispose d'un délai de trente (30) jours suivant la date effective de résiliation pour demander au sous-traitant la restitution des données. A l'issue de cette période, les données sont détruites.

10.5 Finalité des traitements

- Emission / Réception de fax, archivage du trafic et des images s'y rattachant.
- Stockage d'adresses email et de numéros de fax pour les besoins du traitement.

10.6 Nature des traitements

- Réception de fax sur des numéros mis à disposition par les sous-traitant ou portés par le Responsable de Traitement chez le sous-traitant
- Emission de fax suite à la réception d'une demande par mail
- Maintien d'une base de données d'utilisateurs fournis par le Responsable de Traitement via une interface d'administration au sein du Cloud Pro d'Orange

10.7 Précisions

- Les données à caractère personnel utilisées dans le cadre du Service ne font l'objet d'aucune exploitation autre que celle nécessitée par la mise en œuvre de celui-ci.
- Les fax échangés pour le compte du client dans le cadre du Service ne font l'objet d'aucune collecte ni d'aucun traitement.
- L'ensemble des données est stocké en France.